

DIRECTION CENTRALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	Référence	FICHE DE POSTE N°11
	RIFSEEP	1
	Code fiche emploi type	JUS006A
	Statut	Ville <input type="checkbox"/> État <input checked="" type="checkbox"/>
	Catégorie	A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/>

FICHE DE POSTE

Chargé du contentieux contraventionnel

SERVICE :

Office du ministère public des Yvelines

TYPE DE CONTRAT : Recrutement par la voie contractuelle de travailleurs en situation de handicap

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE :

OMP 78
8 A Avenue Charles de Gaulle
78170 LA CELLE-SAINT-CLOUD

PROFIL REQUIS :

Qualités nécessaires pour l'emploi :

- Investissement professionnel
- Sens du contact avec le public
- Discrétion
- Sens de l'organisation

Compétences requises pour l'emploi :

- Savoir travailler en équipe
- Maîtrise de l'outil informatique
- Une appétence pour les enquêtes et la découverte de la discipline juridique

DESCRIPTION DES FONCTIONS :

- Suivi judiciaire et administratif des dossiers émanant du Centre Automatisé de Constatations des Infractions Routières pour les procédures contraventionnelles de 3^e et 4^e classe, ainsi que les infractions de 1^{re} à 4^e classe relevées par PVE, ou services extérieurs (RATP, SNCF, etc.)
- Préparation des ordonnances pénales et contrôle de leur régularité juridique avant transmission à la juridiction de proximité
- Aide au traitement des infractions des 4 premières classes ne concernant pas le domaine routier (ivresses publiques, tapages, violences légères, etc.)
- Participation à la préparation des audiences
- Accueil des contrevenants : physique et téléphonique

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS :

Titularisation possible en qualité de fonctionnaire dans le corps de la catégorie correspondante à l'issue d'une période minimale d'un an.

Possibilité d'évolution de postes dans la carrière.

VOTRE ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :

Activités et composition du service :

Traitement des dossiers de réclamation des contrevenants aux infractions des quatre premières classes :

- présentation du dossier à l'officier du ministère public
- application des décisions
- renseigner les particuliers sur les démarches et les recours existants en cas de contestation

Les effectifs du service se composent de la manière suivante :

- 1 commissaire de police
- 1 commandant de police
- 1 secrétaire administratif
- 1 capitaine de police
- 12 adjoints administratifs
- 1 adjoint technique
- 4 réservistes

Liaisons hiérarchiques :

Les fonctionnaires affectés au ministère public sont placés sous l'autorité directe de la commandante de police, elle-même placée sous l'autorité du commissaire, OMP départemental.

Liaisons fonctionnelles :

Tribunal de police – police nationale – gendarmerie – police municipale – trésorerie générale – fichier national des permis de conduire – centre de contrôle automatisé de Rennes

SPÉCIFICITÉS DU POSTE (cadre réservé au service ou à la direction d'emploi) :

Contraintes liées au poste :

- Emploi de bureau nécessitant une mobilité pour effectuer l'accueil du public
- Saisie informatique
- Poste de travail accessible par une rampe au rez-de-chaussée
- Accès aux étages par un escalier

Contraintes liées au site :

- Gare de La Celle-Saint-Cloud accessible en 5 minutes à pied
- Accès par route : proximité de l'A12 et A13
- Salle de pause avec micro-ondes à disposition

SPÉCIFICITÉS DU POSTE (cadre réservé au SMSC) :

TEXTES APPLICABLES :

La loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 27 ;

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 susvisée ;

Le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;

Le décret n°2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'État.

PERSONNE À CONTACTER :

Direction des ressources humaines – Bureau du recrutement : 01/53/73/41/35

NOM: _____

PRÉNOM: _____

DATE: _____

SIGNATURE: